

Soutien des Conseillers généraux de l'Orne aux producteurs laitiers

Les producteurs laitiers, ornais, français et européens, vivent une situation dramatique.

Le Conseil général, conscient de la place éminente que représente l'agriculture dans l'économie ornaise, n'a jamais ménagé ses efforts et redouble d'attention pour le soutien aux agriculteurs. C'est ainsi qu'il mène des politiques actives en matière de :

- Modernisation des exploitations, mise aux normes des bâtiments,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs.
- Aides à la prophylaxie du troupeau (GDSCO).
- Aides aux associations de gestion et de promotion.
- Un partenariat efficace avec la chambre d'Agriculture, permet d'accompagner l'agriculture ornaise.

Soit un total de 3 200 000 euros par an.

Cette action ne peut porter ses fruits que dans la mesure où les conditions d'une stabilisation du prix du lait à un niveau satisfaisant serait acquise au plan européen.

C'est pourquoi, le Conseil général se déclare solidaire des producteurs laitiers, et demande à l'Europe d'instaurer un système efficace de régulation des marchés agricoles, afin d'éviter des variations de prix trop brutales.

Sur proposition de la France et de l'Allemagne, 20 pays européens ont demandé à la Commission européenne la mise en place d'une nouvelle régulation des revenus laitiers.

Le Conseil général demande :

1) Aux instances européennes :

- **Une augmentation du prix d'intervention, fruit d'une régulation publique constante construite de manière durable et concertée.**
- **Une aide suffisante à l'exportation.**

2) Au gouvernement :

- **De faire jouer, d'urgence, la solidarité nationale, pour venir en aide aux producteurs laitiers.**

texte à transmettre à :

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture,
Mme Mariann Fischer Boel, Commissaire européen à l'Agriculture.

24 septembre 2009

Mes chers Collègues,

Dans le prolongement de l'intervention de Gilles de Courson, je veux souligner les 3 fondamentaux auxquels notre Assemblée doit souscrire pour construire, avec confiance, l'avenir de notre Département :

- 1) Maîtriser, en amont, les dépenses courantes départementales,
- 2) Optimiser nos recettes,
- 3) Préserver un juste équilibre entre la capacité contributive des Ornais et les services offerts aux habitants.

En effet, dans un contexte d'incertitudes complètes liées à la réforme territoriale, à la réforme fiscale, au vieillissement de notre population, un risque majeur de non soutenabilité de nos dépenses publiques nous menace, comme tous les départements de France.

S'agissant de la nécessaire soutenabilité de nos finances publiques, je vous alerte sur le fait que nous devons éviter, à tout prix, que la croissance de nos dépenses soit plus rapide que celle naturelle de nos ressources, sauf à choisir la fuite en avant par la dette ou l'impôt.

Notre devoir est d'affecter le maximum de nos moyens à la construction du futur de notre Département, c'est-à-dire prioritairement à l'investissement sur nos territoires.

La discipline dans la gestion et l'esprit de responsabilité doivent inspirer en permanence notre action, afin d'assurer aux ornais le meilleur usage des deniers publics qu'ils nous confient par le prélèvement de l'impôt sur le fruit de leur travail.

Dans le souci d'une juste et démocratique lecture par le contribuable ornais de l'utilisation de ses deniers, nous veillerons tout particulièrement à la soutenabilité des dépenses issues des mesures prises souverainement par notre assemblée. Et porter à la connaissance de nos concitoyens toute dérive des dépenses prescrites par l'État, tant il est important que le contribuable connaisse mieux l'évolution du coût de la politique décidée par l'État et dont le département n'est que le maître d'œuvre et celle décidée par le Conseil général.

L'analyse fine de chaque euro dépensé sera poursuivie mais nous devons garder confiance dans l'avenir pour relever les défis qui nous sont lancés.

Alain Lambert